B B I E

B O P I

Formulaire type B

ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT

CONFIRMATION OU RETRAIT D'UN REFUS PROVISOIRE

Déclaration envoyée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) conformément à la règle 17.5) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid

I. Office qui envoie la déclaration:

Office Benelux de la Propriété Intellectuelle

II. Numéro de l'enregistrement international :

872517 - FUSION

III. Nom du titulaire de l'enregistrement international :

3 SUISSES INTERNATIONAL
4, place de la République
F-59170 CROIX
France

IV. ☒ La notification est envoyée comformément à la règle 17.5)a)[1]

☐ La notification est envoyée conformément à la règle 17.5)b)[2]

V. ☐ La protection de la marque est **refusée** pour tous les produits et/ou services

☐ La protection de la marque est **accordée** pour **tous** les produits et/ou services

☒ La protection de la marque est **accordée** pour les produits et/ou services suivants[3] :

Classe 36: Services de crédit, services financiers permettant les facilités de paiement, agence de recouvrement de créances, émission de lettres de crédit.

VI. Date de la déclaration: 7 mars 2007

VII. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :

B B I E
B O P I
OFFICE BENELUX
DE LA PROPRIETE
INTELLECTUELLE

---

1 Une déclaration en vertu de la règle 17.5)a) est envoyée une fois que TOUTES LES PROCÉDURES DEVANT L'OFFICE sont achevées.

2 Une déclaration en vertu de la règle 17.5)b) est une déclaration qui concerne une NOUVELLE DÉCISION ayant une incidence sur la protection de la marque, POSTÉRIEURE à l'envoi d'une déclaration faite conformément à la règle 17.5)a).

3 TOUS les produits et/ou services pour lesquels la protection est accordée, Y COMPRIS ceux qui n'étaient pas concernés par le refus provisoire, doivent être indiqués ici. Lorsque tous les produits ou services classés dans une classe donnée sont acceptés, SEUL LE NUMÉRO de cette classe doit être indiqué.

3791692

From: "Cees van Swieten" <cvanswieten@boip.int>
To: <Sandia.Stephen@wipo.int>
Date: 22.06.2007 10:27
Subject: Marque IR 872517

Bonjour,

La décision finale de la marque 827517 est celui de 7 mars 2007, l' autre est une erreur.
Nos excuses, nos salutations,

C. van Swieten
BOIP (Benelux)

Benelux-Bureau voor de Intellectuele Eigendom
Office Benelux de la Propriété intellectuelle
Benelux Office for Intellectual Property

T +31 70 349 11 11
F +31 70 347 57 08
E info@boip.int
http://www.boip.int

Aan dit bericht kunnen geen rechten worden ontleend. Voor het beleid van het Benelux-Bureau voor de Intellectuele Eigendom voor correspondentie per e-mail verwijzen wij naar onze website (http://www.boip.int/nl/emailPolicy.html).

Le présent avis n'est générateur d'aucun droit. Pour la politique de l*Office Benelux de la Propriété intellectuelle en matière de correspondance par e-mail, nous renvoyons à notre site internet (http://www.boip.int/fr/emailPolicy.html).

No rights may be derived from this message. For further details about the Benelux Office for Intellectual Property's policy on e-mail correspondence, we refer to our website (http://www.boip.int/en/emailPolicy.html).

Benelux-Bureau voor de Intellectuele Eigendom
Office Benelux de la Propriété intellectuelle
Benelux Office for Intellectual Property

T +31 70 349 11 11
F +31 70 347 57 08
E info@boip.int
http://www.boip.int

Aan dit bericht kunnen geen rechten worden ontleend. Voor het beleid van het Benelux-Bureau voor de Intellectuele Eigendom voor correspondentie per e-mail verwijzen wij naar onze website (http://www.boip.int/nl/emailPolicy.html).

Le présent avis n'est générateur d'aucun droit. Pour la politique de l*Office Benelux de la Propriété intellectuelle en matière de correspondance par e-mail, nous renvoyons à notre site internet

(http://www.boip.int/fr/emailPolicy.html).

No rights may be derived from this message. For further details about the Benelux Office for Intellectual Property's policy on e-mail correspondence, we refer to our website (http://www.boip.int/en/emailPolicy.html).